

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20170328-170339-20-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoints

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. DE MEULEMEESTER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT, Mme VARFOLOMEIEFF, M. VIVIEN.

Conseillers

Mme RENY, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, M. DEHGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, M. LIDA, Mme CAUFORIEZ MARQUES, M. CHINZI, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. JADOT à Mme GYSEN

M. MICALLEF à Mme POISSON

M. RACHIDI à Mme PORTELETTE

Mme LEOGANE à M. COUTÉ



Secrétaire de séance : Mme Hélène PORTELETTE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 17.02.18.18 DU 23 FEVRIER 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de Procédure Pénale, article 261,

VU l'arrêté n°2016-PREF-DRCL-034 du 22 janvier 2016,

VU la délibération n°17.02.18.18 du 23 février 2017

CONSIDERANT que Melle Delphine OLLO qui a été tirée au sort lors du précédent conseil municipal ne remplit pas les conditions d'âge. En effet la limite d'âge requise est de 23 ans l'année suivante du tirage au sort. Melle Delphine OLLO est née le 04 juin 1997,

CONSIDERANT qu'il est donc nécessaire d'avoir **9** électeurs appelés à figurer sur la liste des membres de la liste préparatoire des jurés d'assises, le Conseil municipal doit procéder au tirage au sort d'un nouvel électeur.

Le Conseil municipal,

Après avoir procédé au tirage au sort sur la liste électorale de la commune,

DESIGNE Monsieur André BIANCHI N° électeur 229 (liste générale) – 13 rue des VANNEAUX, appelé à figurer sur la liste des membres de la liste préparatoire des jurés d'assises.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH